

A M de
Lionne.

A Paris le 26 May 1662

N. 333.

Monsieur,

Je ne scay comme d'autrui parler de moy;
mais vous avez subit de dire, qu'à votre regard
je suis sorti de la cour avec la plus mauvaise
gouce du monde, si ^{vous} vous ne m'en avez fait la
justice de vous informer comme je me suis
trouvé à l'indien fois en vos quartiers, pour vous
démontrer mon ressentiment des fautes dont il
vous a été plu m'obliger. Le malheur que j'ai
tant de ne vous ^{pouvoir} reconnoître, ~~parce que~~ me fut
d'autant plus sensible, que je mourrois d'envie
de vous faire part de ma joye, en ce que je croyois
avoir obtenu dans la grande loueur et bienveillance
dont il a été plu au Roy m'accueillir, que S. M.
auroit la bonté de se laisser toucher de ^{nos} raisons
et se disposoit à me faire jouir de quelque offre
de sa bonté et d'augures pourtraits. Les
derniers paroles dont le Roy est aggraver
de m'excuser, fuyez, bien, bien, Monsieur je m'excuse,
et m. le Marquis de Grammont, qui me donna
à dire, entreprit de me ^{ce passage} desolifier, en sorte
que je devois m'en promettre quelque chose
de bon pour ma délivrance. Si vous concevez
ce sentiment Monsieur, vous qui connoissez
le stile de ^{cette noble} la bouche Royale, et m'avez souvenez
assuré, qu'elle n'indiquoit alle parole
infidele, vous me ~~avez~~ consolerez au d'au.
point et me tirez d'un degré qui ^{est capable}
de me me mettre au lieu, ^{l'un de mes}
desolerez pour n'y dire et redire que
Rebus ^{que par ci devant} on a voulu trouver bon à Paris.

HELAS

Helas point de soulas! Vous me souffrez, Monsieur,

284

à quand je suis
que vous vous
y attendez le moins

avec tant de complaisance, que j'ose seulement
me le dire, mais je vous jure cependant
que c'est à moi mon dernier service, de ne pouvoir
recevoir de vous, sans avoir obtenu de la grande,
sire du plus juste de tous les Rois, la plus
juste permission de tout le monde, de quoy vous
pouvez bien juger que le blame ne pourroit
tomber que sur ma conduite; puis que la
cause ne s'en peut trouver ni dans l'affaire,
ni dans celui qui ^{est} la peut terminer, en faisant
droit à l'orphelin et à soy mesme.

À mon retour en cette ville j'ai esté obligé
de cette nouvelle dépense d'orange. C'est à
mon grand regret, monnier, que j'ai vu de
accablé de nouvelles; mais comment. Est-il
possible qu'on s'en rit? (ce que ces pauvres

à abyssus abyssus
invocat, et

gens ont diverses prognostiques, et ce qui a
ferme la bouche à tant d'autres, il se trouve
que la bonté du Roy, qui est le gardien
de la violence, ne leur ^{vaudra} que *initia dolorum*.
et leur ^{va tourner} fibre ~~de la~~ d'au mal.
et quoy maintenant y aller de *in spe*
de *deu*. qui, je m'assure, sçaura bien
se faire obéir, j'espère qu'il ne ^{vous} ~~ne~~ ^{pas} *appartient*
d'en faire autre instance qu'il produisant
la vérité de ce qui arrive.

à je pouvois m'estre
moins des le
partir de fortainville

ce qu'il pleust au Roy me dire de la dissolution
prochaine du Parltm. d'Angle. si il trouve
si véritable que mon voyage en demeure
accorde jusqu'à ce que j'en revoie d'autres
ordres, si on a envie de me en donner, quand
il vous plaira en honneur de vous, je
vous supplie de faire état de mon obéissance,
et que je ne considérâj jamais d'icy.

